

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-296

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 29 juillet 2014 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, adjoint aux travaux de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SARL DALLIER sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue des Cuisiniers à l'occasion de travaux de remplacement tubage de cheminée,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 12 octobre 2020,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 12 octobre 2020 de 8h00 à 18h00 :

- Rue des Cusiniers, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SARL DALLIER.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre août deux mille vingt.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
L'adjoint aux Travaux

